

20 septembre 2023

Note d'information (confidentielle)

1 // Contexte

La villa numeris, le cabinet d'avocats Samman et le Professeur Pascal Beauvais ont mis en place au début de l'été 2023 un groupe de travail visant à «Réaffirmer la liberté d'expression»

La multiplication et la décentralisation des canaux de communication en ligne, remet régulièrement en cause le principe même de la liberté d'expression, par des campagnes bruyantes, voire violentes, qui visent à interdire ou sanctionner l'expression de toute opinion contraire aux convictions des uns et des autres.

Parce que c'est un sujet qui intéresse la société tout entière, ce groupe de travail a vocation à réunir et à entendre des universitaires, des représentants d'associations (notamment antiracisme ou de protection de l'enfance), des entreprises de culture et de médias..., qui proposeront des solutions permettant à la Liberté d'expression de trouver toute sa place à l'ère du numérique.

2 // Enjeux et objectifs

Etant données les nouvelles réglementations européennes - l'Acte pour les Services numériques (DSA) bientôt mis en œuvre ou celui sur la Liberté des Médias actuellement en discussion à Bruxelles, malgré leurs efforts, ne répondent pas, à l'heure du numérique, à

l'enjeu majeur du principe de liberté d'expression comme droit fondamental et sa limitation l'exception.

Points clés de la consultation du Professeur Pascal Beauvais pour le cabinet Samman sur la mise en œuvre en France de l'Acte pour les services numériques européen

Consultation [.pdf à télécharger](#) sur notre site

- Le DSA va **renforcer et clarifier le rôle des plateformes en ligne dans la gestion des contenus** en encadrant la modération et la suppression des contenus illicites.
- Le DSA met en place un **système largement extrajudiciaire de traitement du contentieux de masse des contenus numériques litigieux** qui repose sur l'action des plateformes en ligne, des organes de règlement extrajudiciaire accrédités et sur un réseau européen de « coordinateurs nationaux pour les services numériques ».
- En renforçant le rôle des plateformes dans le signalement et retrait des contenus numériques litigieux, **le DSA risque d'interférer avec et marginaliser encore plus les procédures judiciaires prévues par la loi de 1881 sur la liberté d'expression**, extrêmement longues et complexes. Les interprétations relatives et extensives des plateformes en ligne pourraient donc supplanter l'interprétation stricte des abus de la liberté d'expression développée dans la jurisprudence.

Le Professeur Beauvais identifie plusieurs **pistes de réflexion afin de moderniser et préserver les acquis du droit français sur la liberté d'expression** lors de la mise en œuvre du DSA :

- **Sur l'enjeu d'articulation entre le DSA et le cadre juridique français sur la liberté d'expression**, il suggère :
 - Une réforme en profondeur de la loi de 1881 ou une codification du droit de la communication afin d'offrir aux plateformes et aux nouveaux acteurs traitant du contentieux numérique un cadre juridique plus clair, certain et prévisible ;
 - La mise en place d'un réseau de juridictions spécialisées dans le numérique ainsi que des procédures judiciaires dématérialisées et rapides afin de mettre en place une justice à la hauteur des enjeux du numérique.

- **Sur la nécessité de repenser le modèle français de la liberté d’expression au-delà du contrôle judiciaire et de l’action des plateformes**, le Professeur Beauvais suggère de s’inspirer d’initiatives existantes consistant à mettre en place des instances qui reflèteraient la diversité de la société civile afin de juger de l’acceptabilité ou de la légitimité de certains contenus.

3 // Membres du groupe de travail

Une équipe pluridisciplinaires d’experts et de dirigeants

<p>Thaima Samman</p> <p>Avocate aux barreaux de Paris et Bruxelles, fondatrice du cabinet SAMMAN</p> 	<p>Thaima Samman, avocate aux barreaux de Paris et de Bruxelles, fondatrice du cabinet, dispose d’une solide expérience des affaires publiques à travers plusieurs postes de direction en entreprise et institution. Après une pratique de plusieurs années au sein du cabinet d’Avocats August & Debouzy, Elle dirige les départements Affaires publiques et règlementaires de plusieurs entreprises, notamment de Microsoft où elle est promue Associate General Council Europe Moyen Orient Afrique. Elle a également travaillé dans l’équipe parlementaire de Claude Bartolone, ancien ministre et président de l’Assemblée nationale. Thaima a co-fondé et préside l’European Network for Women in Leadership (WIL).</p> <p>Thaima a été membre, en tant que personnalité qualifiée, de la Commission de Réflexion et de propositions <i>ad hoc</i> sur le Droit et les Libertés à l’âge du numérique de l’Assemblée Nationale (rapport septembre 2015).</p>
<p>Pascal Beauvais</p> <p>Professeur agrégé des facultés de droit à l’Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne</p>	<p>Agrégé des facultés de droit, Pascal Beauvais est professeur à l’Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Il a été précédemment en poste à l’Université Paris Nanterre où il a codirigé l’UFR de droit et science politique ainsi que le Centre de droit pénal et de criminologie. Il a également enseigné à Sciences-Po Paris et dans plusieurs universités en Europe et aux Etats-Unis. Ses publications et ses enseignements portent sur le droit pénal, la procédure pénale, les droits fondamentaux. Depuis une quinzaine d’années, Pascal Beauvais participe régulièrement à des expertises européennes et internationales. Il a fondé, aux côtés de Robert Badinter, le cabinet Corpus qui réalise des consultations juridiques.</p>



David Lacomblet

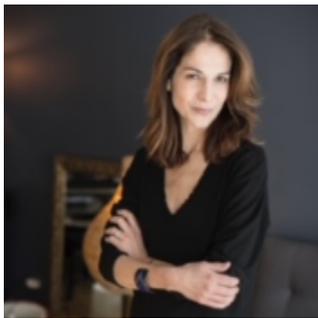
Président de La villa numeris



David Lacomblet est président de La villa numeris. Auteur de «Digital Citizen, Manifeste pour une Citoyenneté Numérique» (Plon) et de «S'informer Demain, Lutter contre le Virus des Fake News» (Editions de l'Observatoire), il tient une chronique hebdomadaire dans L'Opinion et intervient régulièrement sur B Smart TV. Il est également président du Conseil d'administration du CELSA Sorbonne Université et membre du Conseil d'administration de l'AFP.

Justine Atlan

Directrice Générale de l'association e-Enfance



Directrice générale Association e-Enfance/3018
Près de 20 ans d'expérience dans la protection de l'Enfance dans l'univers numérique.
Juriste en droit public, elle s'est formée à la médiation familiale après une carrière de journaliste en presse écrite.
Directrice générale de l'Association e-Enfance, reconnue d'utilité publique dans sa mission de protection de l'Enfance sur Internet depuis 2005, et en charge du numéro court national 3018-Violences numériques. Membre du réseau INSAFE/Safer Internet programme de la Commission Européenne, elle siège également en tant qu'experte aux conseils consultatifs sur la sécurité des mineurs des principales plateformes. Membre du Bureau des think tank Renaissance Numérique et The GAP !, elle est également membre fondateur des Comité d'experts contre le harcèlement/Ministère de l'Education Nationale, Collectif EducNum/CNIL, cybermalveillance.gouv.fr, Comité de

	<p>suiwi de la Charte contre l'exposition des mineurs à la pornographie, l'Observatoire de la Haine en Ligne/ARCOM.</p> <p>En décembre 2020 elle est nommée dans l'Ordre National du Mérite.</p>
<p>Valérie-Laure Benabou</p> <p>Professeure d'université droit de la propriété intellectuelle, droit européen et diverses branches du droit du numérique à Paris-Saclay</p>	
<p>Agathe Cagé</p> <p>CEO Compass Label</p> 	<p>Agathe Cagé est associée-cofondatrice de Compass Label. Agence de conseil en stratégie et en innovation, Compass Labl intervient en France et à l'international auprès d'entreprises cotées notamment dans les secteurs de l'environnement, du numérique, de l'immobilier, de la logistique et de l'audit, de PME innovantes, d'ONG, de fondations et d'institutions publiques. Docteure en science politique, ancienne élève de l'ENS et de l'ENA, Agathe Cagé collabore régulièrement avec Le Monde, AOC Media, The Conversation, Le Grand Continent et El País. Elle a notamment publié Respect ! (Les Equateurs, 2021)</p>

<p>Monsieur Kak</p> <p>Dessinateur</p> <p>Président de Cartooning for Peace</p>	<p>C'est grâce au concours de dessin lancé par l'Opinion à l'été 2013 que Kak rejoint la rédaction. Chaque jour, il illustre la fameuse « manchette » du journal, l'article qui fait la Une, et tente de planter ses piques aux quatre points cardinaux de la politique française et internationale.</p> <p>Ses marottes : la bande dessinée, les dessins animés et le cinéma (un secteur où il a travaillé pendant 20 ans avant de devenir dessinateur de presse). Il prend d'ailleurs un malin plaisir à grimer nos gouvernants en personnages de Disney, Pixar, Uderzo, Franquin, Hergé et autres génies du dessin. Et le fait toujours avec beaucoup d'application dans son trait, fidèle à une pensée glanée chez Nietzsche : « La maturité de l'homme, c'est d'avoir retrouvé le sérieux qu'on avait au jeu quand on était enfant. »</p>
<p>François Lhemery</p> <p>Avocat cabinet SAMMAN spécialisé en affaires réglementaires et politiques publiques européennes et françaises</p> 	<p>Avocat de formation, François est spécialisé en affaires réglementaires et politiques publiques européennes et françaises. Il intervient principalement dans le secteur du numérique, notamment sur les problématiques des plateformes, données personnelles, cybersécurité et sur l'intelligence artificielle.</p> <p>Il a plus de 20 ans d'expérience dans des multinationales et a notamment dirigé les affaires réglementaires de Microsoft Europe-Moyen-Orient Afrique et occupé les fonctions de vice-président des affaires gouvernementales et politiques publiques Monde de Criteo. Il a également été co-fondateur d'une start-up de la Tech et il a participé à la création du syndicat professionnel Numeum.</p> <p>Actuellement, François occupe les fonctions de Conseiller du Commerce Extérieur de la France (section Europe). Il est également membre fondateur de l'Agora des Directeurs juridiques et de la Compliance.</p>
<p>Giuseppe de Martino</p> <p>Co-fondateur et Président de Loopsider</p>	<p>Giuseppe de Martino est co-fondateur et Président de Loopsider lancée en janvier 2018. Loopsider est un média vidéo qui figure parmi les leaders de l'information sur les réseaux sociaux. Loopsider raconte et décrypte, en images, des histoires inspirantes, celles qu'on voit peu dans les médias traditionnels. Des images qui nous touchent, des sujets qui nous parlent et nous connectent aux autres. Ici. Maintenant. Deux milliards de vues par an pour ces images...</p>

	<p>Auparavant Giuseppe a été pendant 10 ans Directeur Général de Dailymotion et a exercé également différents rôles au sein des directions d'AOL et d'ARTE notamment.</p> <p>Giuseppe de Martino est également Président de l'ASIC (Association des Services Internet Communautaires, www.lasic.fr) depuis 2007, association qui regroupe notamment Google, Facebook et Twitter en plus de Loopsider. Il a été le premier vice-président du Conseil national du numérique en 2011.</p>
<p>Arnaud Robert</p> <p>Secrétaire général de Hachette Livre</p> 	<p>Arnaud Robert est Secrétaire Général du Groupe Hachette Livre, en charge en particulier des affaires juridiques et des affaires publiques.</p> <p>Il est également président de la Commission Juridique du Syndicat National de l'Édition (SNE), Vice-président de la Société Française des Auteurs de l'Écrit (SOFIA) et administrateur de la Société Civile des Producteurs de Phonogrammes (SCPP).</p> <p>Arnaud Robert siège au sein du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) qui conseille et oriente le gouvernement sur les sujets de propriété intellectuelle.</p> <p>Il est administrateur de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE).</p> <p>Il a auparavant travaillé chez NRJ Group, comme Directeur Juridique adjoint du Groupe. Il a été Avocat au barreau de Paris de 1998 à 2001 au sein du Cabinet FOURGOUX & ASSOCIÉS.</p> <p>Arnaud Robert est titulaire du CAPA (Barreau de Paris), du Master 2 (DESS) de droit européen des affaires – Université Paris II Panthéon-Assas (L. VOGEL) et diplômé du Trinity College of Dublin.</p>

<p>Farah Safi</p> <p>Professeure d'université en droit pénal et sciences criminelles à l'université de Clermont-Ferrand</p> 	<p>Professeur agrégée de droit privé et de sciences criminelles. Auteur d'une thèse intitulée « Le prosélytisme intellectuel et le droit pénal » soutenue à l'université Panthéon-Assas, Paris 2 (thèse primée par le prix des éditions Varenne, publiée dans la collection des thèses de l'Institut universitaire Varenne).</p> <p>Elle est professeur à l'Université Clermont Auvergne où elle dirige le Master Droit pénal et sciences criminelles ainsi que l'Institut d'études judiciaires (IEJ) de Clermont-Ferrand.</p>
<p>Maxime Seno</p> <p>Avocat, spécialiste en droit public et Associé du cabinet Veil Jourde</p> 	<p>Maxime est l'associé en charge de la pratique Droit public économique du Cabinet Veil Jourde. Titulaire du certificat de spécialisation en droit public et diplômé de l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, il accompagne des opérateurs privés dans leurs relations à l'administration, en particulier en matière de régulation de l'activité économique et de détermination du point d'équilibre aux limitations de leurs libertés, en particulier économiques.</p>
<p>Dominique Sopo</p> <p>Président de SOS Racisme</p>	<p>Dominique Sopo est diplômé de Sciences Po (Service public, promotion 1997), titulaire d'un DEA d'économie et agrégé en sciences sociales. Il a été président de SOS Racisme de 2003 à 2012 et l'est à nouveau depuis 2014.</p> <p>Il est par ailleurs professeur de sciences économiques et sociales. Il assurera en outre à la rentrée 2023 un séminaire à Sciences Po intitulé « Le racisme en France : histoire longue et réalité contemporaine ».</p>



**Père Laurent
Stalla-Bourdillon**

Directeur du Service
pour les Professionnels
de l'Information (S.P.I)



Laurent Stalla-Bourdillon, 53 ans, est actuellement directeur du Service pour les Professionnels de l'Information (S.P.I) du diocèse de Paris.

Diplômé du CESEM (NEOMA Reims) en 1991, il entre au Séminaire de Paris en 1992. Ordonné prêtre en 1999 à Notre Dame de Paris, il achève une licence en Théologie à l'Université Grégorienne à Rome en 2000. Il est alors aumônier du Lycée et Prépas de Louis-le-Grand (2000-2006), puis devient aumônier à l'Université de Paris Dauphine et prêtre à Saint Germain des Prés (2006-2012).

Il fut ensuite le recteur de la Basilique de Sainte Clotilde (7e) et l'aumônier du monde parlementaire et politique (2012-2018), en tant que directeur du Service Pastoral d'Études Politiques (SPEP). Il enseigne la théologie au Collège des Bernardins et intervient depuis plus de 15 ans dans la formation des enseignants pour l'Enseignement Catholique au sein de l'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC).

Benoît Takaba

Secrétaire général et
directeur des relations
institutionnelles et des
politiques publiques de
Google France



Benoit Tabaka a rejoint Google en 2012. Actuellement Secrétaire général de Google France, il y dirige les équipes de relations institutionnelles depuis mars 2018. Avant de rejoindre Google, il a été le premier Secrétaire général du Conseil national du numérique, et a dirigé les affaires juridiques et réglementaires de Priceminister - Rakuten.

Corinne Thiérache

Avocate cabinet
Alérion, responsable du
Groupe DPO du
GESTE et membre du
Subcommittee de l'INTA
dédié à l'Intelligence
artificielle



Avocat au Barreau de Paris depuis 1994, Corinne Thiérache est associée au sein du cabinet ALERION et assume la responsabilité des départements Droit des technologies et du Numérique / Propriété intellectuelle.

Titulaire d'un DEA en Droit des affaires et Droit économique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'un Diplôme d'Etudes Juridiques en Droit Allemand, Université Paris X Nanterre, Corinne Thiérache assiste depuis 30 ans ses clients en droit des technologies et du numérique y compris en droit de la cybercriminalité et de la cybersécurité, droit de la propriété Intellectuelle, droit de la presse et de l'audiovisuel, de la protection des données personnelles et de la vie privée et droit pharmaceutique, tant au niveau du conseil que du contentieux, en offrant une vision holistique de ces expertises qui convergent de plus en plus via le développement des technologies innovantes et des nouveaux usages.

Nicolas Vignolles

Délégué Général du
Syndicat des éditeurs
de logiciels de loisirs
(SELL)



Nicolas Vignolles, 42 ans, est le Délégué général du Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL) depuis août 2020. Diplômé de Sciences-Po Grenoble et du CELSA, il débute sa carrière en tant qu'assistant parlementaire auprès de trois députés Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch et Jean-Jacques Urvoas. Après 5 ans à l'Assemblée nationale, il devient conseiller parlementaire puis Chef adjoint du cabinet de Fleur Pellerin, alors Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique (2012-2014), Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger (2014), et Ministre de la Culture (2014-2016). Nicolas Vignolles occupe ensuite le poste de conseiller parlementaire auprès de Myriam El Khomri, au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social. En 2017, aux côtés d'Axel Dauchez, il participe au lancement de la start-up de participation et d'engagement citoyen Make.org, en tant que Directeur des Affaires publiques et de la communication. Début 2019, alors Directeur des Affaires publiques et de la communication de France Digitale, il est de nouveau appelé en cabinet ministériel et rejoint Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique, comme Chef de cabinet et conseiller parlementaire.

Julien Villedieu

Directeur Général du
Syndicat national des
jeux vidéo (SNJV)



Nommé en novembre 2008 Délégué Général du Syndicat national du Jeu Vidéo, organisation professionnelle représentative de l'industrie du jeu vidéo en France, Julien Villedieu a un parcours professionnel original qui lui permet d'appréhender les problématiques du monde du jeu vidéo dans leur ensemble.

Julien Villedieu est le Délégué Général du Syndicat National du Jeu Vidéo depuis 10 ans. Il est Juriste de formation et après avoir exercé plusieurs années en cabinet d'avocats et dans le domaine du développement de l'industrie et de du numérique et des jeux vidéo en région Rhône-Alpes, il se consacre à créer les meilleures conditions de croissance et de compétitivité des sociétés du secteur du jeu vidéo en France. Il est l'interlocuteur des pouvoirs publics, des médias et des partenaires de l'industrie. Les domaines d'intervention du SNJV sont le financement des entreprises et de la production, les questions réglementaires, fiscales et juridiques, l'emploi et la formation et les questions de promotion de la filière française et de développement international.
